

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 802

Artikel: Réformes scolaires : "Pour l'enseignement de l'avenir" [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFORMES SCOLAIRES

«Pour l'enseignement de l'avenir»

Réformes scolaires. Le temps semble au calme plat: politiquement de nouvelles tentatives ne paraissent pas opportunes et, là où elles ont pu être introduites, il s'agit de digérer, de maîtriser les nouveautés.

Et pourtant, plus que jamais, des signes évidents d'un mal-être scolaire justifient une sérieuse cure de jouvence, eu égard à l'évolution sociale, technique et culturelle: lassitude des enseignants face à des élèves passifs, ras-le-bol de ces derniers à l'égard d'un enseignement qui les ennuie; l'augmentation régulière de la quantité de connaissances exigées, la spécialisation croissante des disciplines et le taux

élévé d'échecs dans certains degrés sont des phénomènes inquiétants. Symptômes d'une indigestion scolaire? Si personne aujourd'hui ne conteste les finalités générales de l'école — former des esprits ouverts et transmettre des connaissances qui permettent d'acquérir de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations nouvelles — l'accord est beaucoup moins parfait sur les manières de concrétiser ces objectifs ici et maintenant.

Le débat sur l'école est donc loin d'être clos; il risque même de se développer plus rapidement et plus brutalement qu'on ne l'imagine. D'où l'intérêt des «Propositions pour l'enseignement de l'avenir», un rapport demandé par le président Mitterrand au Collège de France, dont nous présentons les grandes lignes ci-dessous (le texte complet a paru dans «Le Monde de l'Education» - mai 1985).

UNITÉ DE LA SCIENCE, PLURALITÉ DES CULTURES

L'enseignement doit s'appuyer sur la démarche scientifique pour inculquer les dispositions critiques, meilleurs «antidotes contre les formes anciennes ou nouvelles d'irrationalisme ou de fanatisme de la raison». Il ne s'agit pas pourtant de développer une foi aveugle dans la science mais de «transmettre une attitude critique à l'égard de la science et de ses usages, qui se dégage de la science elle-même ou de la connaissance des usages sociaux qui en sont faits».

Mais cette approche rationnelle ne doit pas empêcher de reconnaître la part d'arbitraire inhérente à toute culture: toutes les œuvres, y compris les œuvres scientifiques, ont un enracinement historique. D'où la proposition d'introduire, «dès l'école primaire, des éléments de culture géographique et ethnographique propres à habituer l'enfant à

admettre la diversité des usages et des systèmes de pensée», condition de l'apprentissage de la tolérance.

FORMES D'EXCELLENCE

Si l'école n'est pas à l'origine des hiérarchies sociales, elle les consacre néanmoins en valorisant certaines formes d'intelligence au détriment d'autres. «Un enseignement harmonieux devrait réaliser un juste équilibre entre l'exercice de la logique rationnelle par l'apprentissage d'un instrument de pensée comme les mathématiques et la pratique de la méthode expérimentale, sans oublier toutes les formes de l'adresse manuelle et de l'habileté corporelle.»

«Tout en faisant une juste place à la théorie»... «l'enseignement doit se donner pour fin, dans tous les domaines, de faire faire des produits et de met-

tre l'apprenti en position de découvrir par lui-même»: on peut produire une pièce de théâtre, une expérience de chimie, une lettre à l'administration au lieu de dissenter.

LA MULTIPLICATION DES CHANCES

Le système scolaire engendre deux types de rigidité.

Le verdict d'échec est trop souvent pour l'élève une condamnation à vie qui «explique l'anxiété à l'égard de l'école qui ne cesse de se développer, tant chez les parents que chez les enfants, avec toutes sortes de conséquences psychologiques, voire psychopathologiques et sociales». Il ne s'agit pas de refuser toute sélection mais de multiplier les filières et les passages entre les filières; «la pluralité des formes de réussite reconnues, qui libéreraient les maîtres de l'obligation de façonne et d'évaluer tous les esprits selon un seul modèle, jointe à la pluralité des pédagogies qui permettrait de valoriser et d'exiger des performances différentes»... «pourrait faire de l'école non un lieu d'échec et de stigmatisation pour les plus défavorisés socialement, mais un lieu où tous pourraient et devraient trouver leur façon propre de réussir.»

«Il faudrait aussi travailler à détruire ou à réduire la tendance à sacrifier le titre scolaire, sorte d'essence sociale scolairement garantie qui remplit dans nos sociétés une fonction tout à fait semblable à celle du titre nobiliaire en d'autres temps, interdisant aux uns de déroger en accomplissant certaines tâches jugées indignes, aux autres d'aspirer à des avenirs interdits»... «La sélection par le diplôme n'est dommageable que dans la mesure où elle continue d'agir, bien au-delà de son but, pendant toute la durée d'une carrière, l'évaluation réelle du travail accompli étant injustement sacrifiée aux intérêts corporatistes et à une défense mal comprise des salariés.»

POUR UNE OFFRE SCOLAIRE DIVERSIFIÉE

Les experts du Collège de France suggèrent de créer les conditions d'une réelle émulation en diversifiant l'offre scolaire à tous les niveaux, tout en évitant les écueils d'une concurrence sauvage. Grâce à cette diversité ils pensent que l'innovation serait favorisée et la condamnation scolaire affaiblie.

La révision périodique des savoirs enseignés permettrait à la fois d'élaguer les connaissances périmées et secondaires — qui gonflent inutilement les programmes — et d'introduire plus rapidement les acquis nouveaux. (*A suivre.*)

INITIATIVE

Question d'appréciation

Les conseillers nationaux eux-mêmes furent surpris de leur décision du 17 décembre dernier: par appel nominal, ils se prononcèrent assez nettement (107 à 81) en faveur d'un nouveau système de vote dans le cas où un contre-projet est opposé à une initiative populaire (possibilité du double «oui» et question subsidiaire). Il est rare en effet de voir passer un projet contre lequel se dresse le bloc bourgeois et qui a été préalablement repoussé séchement par le Conseil des Etats (28 à 13).

On peut s'étonner qu'une procédure de vote qui permettrait aux citoyens d'exprimer clairement leurs intentions suscite de pareilles résistances; au nom d'arguments sans consistance aucune — notamment la complexité du système qui dépasserait les capacités du citoyen, un argument aussi ancien que la démocratie! Il ne faut pas se méprendre: le débat n'est technique qu'en apparence; en toile de fond, l'appréciation du droit d'initiative détermine les positions.

Si la démocratie semi-directe caractérise le régime politique suisse et, à ce titre, est unanimement glorifiée, l'initiative populaire n'a jamais rencontré l'adhésion sans restriction d'une bonne partie de la classe politique.

En 1874 la nouvelle constitution ne prévoit l'initiative que pour la révision totale de la Constitution. En 1891 les autorités fédérales se décident à introduire le droit d'initiative tel que nous le connaissons actuellement: plus par concession au mouvement démocratique qui cherche à arracher au plan fédéral les acquis de nombreux cantons — référendum législatif obligatoire, initiative législative et élection du gouvernement par le peuple — que par conviction démocratique.

A la faveur de la crise économique le Conseil fédéral soustrait à la votation populaire sept initiatives déposées entre 1931 et 1936.

Certes, si l'on s'en tient à la sèche statistique, la question de la procédure de vote n'est pas d'une importance extrême: à douze reprises seulement depuis 1981 initiative et contre-projet se sont affrontés devant le peuple et en de très rares occasions le statu quo a prévalu alors qu'une majorité de citoyens désiraient un changement.

Par contre l'affaire est d'importance sur le principe; au-delà des arguments d'occasion on assiste à une guerre de tranchées, menée par des parlementaires — héritiers d'une tradition aussi ancienne que le droit d'initiative lui-même — qui se méfient de l'intervention directe du peuple dans les affaires politiques. En décembre dernier deux députés zurichois — le démocrate du centre Reichling et le radical Allenspach — l'ont clairement laissé entendre: en matière d'initiative populaire il ne faut pas craindre de placer la barre assez haut.

Le droit d'initiative fait maintenant partie intégrante de nos institutions et personne ne le remet ouvertement en question. C'est à travers ses moda-

lités d'application qu'on cherche à le domestiquer: voyez le projet de nouvelle constitution qui institue l'initiative dite unique — il revient au Parlement de concrétiser, au bon niveau juridique, les intentions des initiateurs. Combien sont-ils les dévots de l'initiative populaire qui la défendent seulement dans la mesure où son efficacité reste limitée et qui partagent toujours l'opinion exprimée en 1878 par Jakob Dubs dans son traité de droit public: «La révision de la constitution par l'abus du droit d'initiative deviendra une sorte de coup d'Etat légal»?

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les étudiants ne paient que la moitié du prix de l'abonnement à la *Schweizerische Handelszeitung*. Des rabais étudiants sont également accordés par la *Neue Zürcher Zeitung*, la *Weltwoche* et *Bilanz* (30%).

* * *

De 1950 à 1985 plus de 14 000 lettres de lecteurs ont été publiées par la *Neue Zürcher Zeitung*. Un classement par matières fait sortir en tête les lettres concernant la circulation routière, ferroviaire et aérienne; en deuxième position, celles portant sur la radio et la télévision; au troisième rang, les lettres concernant l'émanicipation de la femme.

Les éditions de la *NZZ* viennent de publier un choix des missives les plus divertissantes. Notons qu'en Suisse romande une enquête sur le courrier des lecteurs des médias romands paraît ces jours-ci aux éditions *24 Heures*.

* * *

Il semble que le taux d'audience de Radio Förderband, à Berne, ait augmenté depuis qu'elle n'émet que de la musique; ceci, rappelons-le, dans l'attente d'une décision sur un changement de formule. La même observation avait été faite à Genève, peu avant la disparition de Radio Cité.